

MEMNON FUND

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,
au 28 février 2026

MEMNON FUND

Société d'Investissement à Capital Variable de droit luxembourgeois

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés,
au 28 février 2026

Rapport annuel, incluant les états financiers révisés, au 28 février 2026

Table des matières

Organisation de la Société	4
Informations générales	6
Commercialisation à l'étranger	7
Rapport de gestion	8
Rapport d'audit	14
Etats financiers	
Etat des actifs nets	18
Etat des opérations et des variations des actifs nets	19
Nombre d'actions en circulation et actif net par action	20
Compartiment : MEMNON FUND - Memnon European Fund	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	21
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	23
Compartiment : MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund	
- Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets	24
- Répartition géographique et économique du portefeuille-titres	26
Notes aux états financiers	27
Total Expense Ratio ("TER") (Annexe non révisée I)	35
Performance (Annexe non révisée II)	36
Autres informations aux Actionnaires (Annexe non révisée III)	37
Sustainable Finance Disclosure Regulation ("SFDR") (Annexe non révisée IV)	39

MEMNON FUND

Organisation de la Société

Siège social	15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseil d'Administration de la Société	M. Eric MULLER-BORLE, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg M. François SIMON, Administrateur indépendant, 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (jusqu'au 24 mars 2026) M. Charles-Henri DE TREDERN, Administrateur indépendant, 155, Avenue de Wagram, F-75017 Paris, France (à compter du 24 mars 2026) M. David PAWELKOWSKI, Administrateur, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg
Société de Gestion	Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg
Directoire de la Société de Gestion	M. Pierre PHILIPPON, Administrateur, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg M. David PAWELKOWSKI, Administrateur, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg M. Laurent SAGLIO, Administrateur, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg M. Régis BEGUE, Administrateur, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg
Personnes chargées de diriger les affaires de la Société de Gestion	M. Guillaume KRIER, Responsable Risques, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg M. David PAWELKOWSKI, Administrateur, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg M. Benoît GROUVEL, Trader, Zadig Asset Management S.A., 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg
Conseiller en investissement et Agent de services pour le Royaume-Uni	Zadig Asset Management LLP, 44, Great Marlborough Street, W1F 7JL, Londres, Royaume-Uni
Banque dépositaire	Bank Pictet & Cie (Europe) AG, succursale de Luxembourg, 15A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

Organisation de la Société (suite)

Agent d'administration centrale	FundPartner Solutions (Europe) S.A., 15, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Réviseur d'entreprises	PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative, 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Conseiller juridique	Dechert (Luxembourg) LLP, 29 Avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Représentant en Suisse	Reyl & Cie S.A. 4, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse
Agent payeur en Suisse	Reyl & Cie S.A. 4, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse
Agent centralisateur en France	CACEIS Bank, 1, place Valhubert, F-75013 Paris, France
Contrepartie sur Contrats de change à terme (note 11)	Bank Pictet & Cie (Europe) AG, succursale de Luxembourg

Informations générales

MEMNON FUND (la "Société") publie un rapport annuel incluant les états financiers révisés dans les 4 mois qui suivent la clôture de son exercice. Elle publie un rapport semi-annuel non révisé dans les 2 mois qui suivent la clôture de l'exercice considéré.

Le rapport annuel comprend les comptes de la Société et de chaque compartiment.

Tous ces rapports peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande par les Actionnaires auprès du siège social de la Société, de la Banque dépositaire ou de tout autre établissement désigné par la Banque dépositaire.

La Valeur nette d'inventaire ("VNI") par Action des Classes de chaque compartiment ainsi que les prix d'émission et de rachat sont rendus publics au siège de la Banque dépositaire.

Des informations relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales et/ou aux investissements durables sont reprises à la section Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") (Annexe IV non révisée) du Rapport annuel.

Commercialisation à l'étranger

Offre en Suisse

Reyl & Cie S.A. 4, rue du Rhône, CH-1204, Genève, Suisse, a été agréée par l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA) en tant que représentant et agent payeur en Suisse de la Société. Le prospectus, les Feuilles d'information de base, les statuts, les rapports annuel et semestriel de la Société et la liste des achats et des ventes de la Société au cours de l'exercice peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande auprès du siège du représentant en Suisse.

Le TER (Total Expense Ratio) au 28 février 2026 est calculé, pour chaque compartiment, conformément aux recommandations de l'AMAS (Asset Management Association Switzerland), agréée par l'Autorité suisse de surveillance des marchés financiers (FINMA). Le TER de chaque compartiment est détaillé dans ce rapport à la section "Total Expense Ratio ("TER")".

Toutes les publications en Suisse concernant la Société doivent être effectuées sur www.swissfunddata.ch. Les prix d'émission et de rachat, de même que la Valeur nette d'inventaire (portant la mention "hors frais") de la totalité des actions sont publiés sur www.swissfunddata.ch à chaque émission ou rachat d'actions. Les prix sont publiés à la date de transaction concernée pour chaque compartiment, telle qu'indiquée ci-dessus. S'agissant de la commercialisation des Actions en Suisse, le lieu d'exécution est établi au siège social de Reyl & Cie S.A. Le for juridique se situe au siège social de Reyl & Cie S.A., ou au siège social/lieu de résidence de l'investisseur.

Rapport de gestion

MEMNON FUND - Memnon European Fund

Le marché avait atteint un niveau plutôt élevé fin février 2025, avant de chuter de plus de 15% en mars/avril, sur fond de craintes liées aux droits de douane, puis de se redresser rapidement et de continuer à grimper progressivement jusqu'à la fin du mois de février 2026. Au final, l'indice MSCI EUROPE s'est adjugé 16.1% et le fonds a surperformé de 20 points de base (+16.3%).

La génération d'alpha a été plutôt bonne pour Memnon durant ces douze mois, même si le fonds a souffert d'une absence d'exposition aux ressources de base et aux services aux collectivités, les secteurs les plus performants de la période. De manière générale, le marché a privilégié les modèles économiques domestiques, alors que la faiblesse du dollar pénalisait les entreprises européennes tributaires du commerce international, à l'exception de celles exposées directement ou indirectement au thème de l'IA.

Merck KGaA a constitué le principal frein à la performance de Memnon, en raison d'un discours plutôt flou et assez peu enthousiaste de la direction et d'une tombée en disgrâce du secteur des sciences de la vie. Informa a elle aussi été prise dans la tourmente qui a plombé le dollar américain, se voyant parfois qualifiée de « perdant de l'IA ». Les positions sur ces deux titres ont été vendues. Renault a également pesé sur la performance, suite à un changement inattendu à la tête de l'entreprise, puis à un important avertissement sur résultats intervenu en juillet (la position avait heureusement été liquidée en amont), tout comme d'autres titres du fonds, mais pas pour les mêmes raisons.

Du côté des bonnes nouvelles, le fonds a bénéficié de sa position sur ASML (+83% sur la période), qui s'est sensiblement redressé grâce à une nette amélioration des résultats après la faiblesse observée fin 2024. Prysmian a également apporté une contribution positive à la faveur d'une réévaluation du titre et d'une révision à la hausse de ses prévisions bénéficiaires. Les banques ont elles aussi permis au fonds de dégager un alpha particulièrement solide, à l'image de Commerzbank et Société Générale, qui ont toutes deux profité d'une forte réévaluation, après avoir réussi à se défaire de leur statut de « banques en difficulté, peu rentables et sous-capitalisées » pour évoluer vers un modèle moins exposé au risque et doté d'un excellent ratio Core Tier 1, avec à la clé un meilleur rendement pour les actionnaires. Les deux sociétés sont parvenues à se négocier au-dessus de leur valeur comptable tangible. Erste Group Bank complète ce trio gagnant, la banque ayant tiré profit d'un investissement très porteur en Pologne.

Sur l'année, nous avons par ailleurs cédé nos positions sur Sandoz (+80 pb), Heidelberg Materials (+80 pb), Leonardo (+60 pb) et Biomérieux (+10 pb).

Fin février, le fonds se négociait toujours sur la base d'un multiple de 13x, soit une décote de 2 points par rapport au reste du marché, tout en offrant de meilleures perspectives de croissance.

Promotion des facteurs ESG au titre de l'article 8 du SFDR

La Société de Gestion, avec l'appui du Conseiller en Investissement, vise à promouvoir les caractéristiques liées à la durabilité, en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les "Facteurs ESG") dans son processus de décision en matière d'investissement, ainsi que des controverses.

Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

Rapport de gestion (suite)

La Société de Gestion, avec l'appui du Conseiller en Investissement, a adopté à cette fin une Politique ESG et Durabilité qui peut être consultée à l'adresse www.zadigfunds.com. Conformément à celle-ci, chaque émetteur de titres dans lesquels le Compartiment investit ou envisage d'investir sera soumis à une évaluation approfondie en fonction de divers Facteurs ESG définis par la Politique ESG et Durabilité et pondérés pour chaque secteur économique. Les informations relatives à la Politique ESG et Durabilité proviennent de sources externes (telles que MSCI) et sont complétées par des recherches internes et externes.

La Société de Gestion peut, au cas par cas, intégrer dans le portefeuille des actions présentant une note ESG faible, mais plus de la moitié du portefeuille du Compartiment sera investie dans des actions dont les émetteurs ont obtenu une note ESG (attribuée par Zadig) supérieure ou égale à 5.

Le tableau ci-dessous présente des exemples de certains facteurs environnementaux et sociaux utilisés pour la notation dans le cadre de la Politique ESG et Durabilité et que la Société de Gestion entend promouvoir pour le Compartiment. La liste complète des facteurs environnementaux et sociaux et la pondération attribuée à chaque secteur économique figurent dans la Politique ESG et Durabilité.

Rapport de gestion (suite)

Exemples de facteurs pris en compte pour la notation		Sources
Facteurs environnementaux	Prélèvement d'eau, recyclage de l'eau, utilisation de l'énergie, pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables, production totale de déchets, émissions totales d'équivalent CO2, émissions de COV, etc. En outre, les émetteurs sont interrogés sur leurs objectifs en matière d'émissions, de déchets et de recyclage de l'eau, sur la mise en place de politiques de contrôle de la chaîne logistique et sur l'existence de graves controverses environnementales à signaler.	Données fournies par MSCI
Facteurs sociaux	Effectif et taux de renouvellement du personnel, nombre moyen d'heures de formation, rémunération moyenne des salariés, pourcentage de femmes au sein du personnel, pourcentage de femmes à des postes de direction, pourcentage de minorités au sein du personnel, etc. Les émetteurs sont également interrogés sur leur adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, sur la mise en place de politiques relatives à la lutte contre la corruption, aux lanceurs d'alerte, à la santé et à la sécurité, aux droits humains, au travail des enfants et à la protection des données des consommateurs, ainsi que sur l'existence de graves controverses sociales à signaler.	

En outre, la Société de Gestion, avec l'appui du Conseiller en investissement, vise, au moyen d'une approche de double notation fondée sur une évaluation des données et de l'engagement, à ce que les émetteurs de titres aient pour objectif de protéger les droits des actionnaires minoritaires, la diversité et les pratiques de bonne gouvernance.

Enfin, les controverses sont évaluées en analysant les situations où les activités, les produits ou les services des émetteurs ont une incidence environnementale, sociale ou de gouvernance négative.

Juin 2026

Etabli par le Directoire de la Société de Gestion

Approuvé par le Conseil d'Administration de la Société

Les performances passées ne constituent pas une garantie des performances futures.

Rapport de gestion (suite)

MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund

Les actions de moyennes capitalisations européennes ont connu une année volatile en raison des droits de douane américains imposés en début d'année, avant d'enregistrer un rebond spectaculaire et de terminer l'année sur une forte hausse, surperformant ainsi l'ensemble du marché. L'optimisme suscité par les mesures de relance budgétaire allemandes, les entreprises européennes locales (services aux collectivités, télécommunications, etc.) et l'intensification des efforts en faveur de la défense européenne ont constitué les principaux facteurs de soutien à la performance.

Le taux de succès du fond s'est élevé à 50% environ, ce qui s'explique par la sous-performance de certains titres très malmenés par le dérapage des marchés lié aux droits de douane, et leur incapacité à participer au rallye qui a suivi. Criteo a perdu deux gros clients représentant 10% de son chiffre d'affaires début mars et est à la peine depuis ; cette évolution explique à elle seule une grande partie de la sous-performance du fonds par rapport à l'indice. Plusieurs titres en portefeuille se sont remarquablement distingués, bénéficiant à la fois d'un parcours individuel très prometteur et d'un contexte thématique favorable, à l'image de Pfisterer et Danieli.

S'agissant de l'allocation d'actifs, l'exposition défensive d'un point de vue sectoriel (surpondération de la consommation de base et des soins de santé) et la surpondération de la France d'un point de vue géographique ont coûté des points. Notre exposition à l'Allemagne et au secteur industriel a en revanche soutenu la performance.

Le taux de rotation du fonds a été conforme à sa tendance historique, avec environ 50% de positions modifiées. Au fil de l'année, nous avons pris la décision de nous séparer de certains titres à l'origine de très mauvaises performances. Cette stratégie a porté ses fruits, puisque quatre de nos cinq meilleures contributions sont attribuables à des positions initiées en cours d'année. Le portefeuille du fonds se négocie à un ratio cours/bénéfices moyen d'environ 9x (en baisse par rapport à l'année dernière malgré une performance de 18.2%), tout en offrant une croissance attrayante du BPA de l'ordre de 20%.

Promotion des facteurs ESG au titre de l'article 8 du SFDR

La Société de Gestion, avec l'appui du Conseiller en Investissement, vise à promouvoir les caractéristiques liées à la durabilité, en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les "Facteurs ESG") dans son processus de décision en matière d'investissement, ainsi que des controverses.

La Société de Gestion, avec l'appui du Conseiller en Investissement, a adopté à cette fin une Politique ESG et Durabilité qui peut être consultée à l'adresse www.zadigfunds.com. Conformément à celle-ci, chaque émetteur de titres dans lesquels le Compartiment investit ou envisage d'investir sera soumis à une évaluation approfondie en fonction de divers Facteurs ESG définis par la Politique ESG et Durabilité et pondérés pour chaque secteur économique. Les informations relatives à la Politique ESG et Durabilité proviennent de sources externes (telles que MSCI) et sont complétées par des recherches internes et externes.

La Société de Gestion peut, au cas par cas, intégrer dans le portefeuille des actions présentant une note ESG faible, mais plus de la moitié du portefeuille du Compartiment sera investie dans des actions dont les émetteurs ont obtenu une note ESG (attribuée par Zadig) supérieure ou égale à 5.

Rapport de gestion (suite)

Le tableau ci-dessous présente des exemples de certains facteurs environnementaux et sociaux utilisés pour la notation dans le cadre de la Politique ESG et Durabilité et que la Société de Gestion entend promouvoir pour le Compartiment. La liste complète des facteurs environnementaux et sociaux et la pondération attribuée à chaque secteur économique figurent dans la Politique ESG et Durabilité.

Dans ce contexte, si le fonds est parvenu à s'adjuger 18.2%, il a sous-performé son indice de référence, en hausse de 22.4%. La sous-performance du fonds est intervenue sur les deux premiers mois en raison de la vague de ventes liée aux droits de douane américains ; le fonds a ensuite surperformé l'indice au cours des 10 mois qui ont suivi.

Exemples de facteurs pris en compte pour la notation		Sources
Facteurs environnementaux	Prélèvement d'eau, recyclage de l'eau, utilisation de l'énergie, pourcentage d'utilisation des énergies renouvelables, production totale de déchets, émissions totales d'équivalent CO2, émissions de COV, etc. En outre, les émetteurs sont interrogés sur leurs objectifs en matière d'émissions, de déchets et de recyclage de l'eau, sur la mise en place de politiques de contrôle de la chaîne logistique et sur l'existence de graves controverses environnementales à signaler.	Données fournies par MSCI
Facteurs sociaux	Effectif et taux de renouvellement du personnel, nombre moyen d'heures de formation, rémunération moyenne des salariés, pourcentage de femmes au sein du personnel, pourcentage de femmes à des postes de direction, pourcentage de minorités au sein du personnel, etc. Les émetteurs sont également interrogés sur leur adhésion au Pacte mondial des Nations Unies, sur la mise en place de politiques relatives à la lutte contre la corruption, aux lanceurs d'alerte, à la santé et à la sécurité, aux droits humains, au travail des enfants et à la protection des données des consommateurs, ainsi que sur l'existence de graves controverses sociales à signaler.	

En outre, la Société de Gestion, avec l'appui du Conseiller en investissement, vise, au moyen d'une approche de double notation fondée sur une évaluation des données et de l'engagement, à ce que les émetteurs de titres aient pour objectif de protéger les droits des actionnaires minoritaires, la diversité et les pratiques de bonne gouvernance.

Rapport de gestion (suite)

Enfin, les controverses sont évaluées en analysant les situations où les activités, les produits ou les services des émetteurs ont une incidence environnementale, sociale ou de gouvernance négative.

Juin 2026

Etabli par le Directoire de la Société de Gestion

Approuvé par le Conseil d'Administration de la Société

Audit report

Aux Actionnaires de
Memnon Fund

Notre opinion

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et sincère de la situation financière de MEMNON FUND (le "Fonds") et de chacun de ses compartiments au 28 février 2026 et des résultats de leurs opérations et des variations de leurs actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date, conformément aux dispositions législatives et réglementaires du Luxembourg relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers.

Champ de l'audit

Les états financiers du Fonds comprennent :

- l'état des actifs nets au 28 février 2026 ;
- l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé à cette date ;
- l'état du portefeuille-titres et autres actifs nets au 28 février 2026 ; et
- les notes relatives aux états financiers, qui incluent un résumé des principales méthodes comptables.

Basis for opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit ("Loi du 23 juillet 2016") et aux Normes internationales d'audit (NIA), telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"). Nos responsabilités en vertu de cette loi et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section de notre rapport intitulée "Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers".

Nous estimons que les éléments de vérification que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour constituer la base de notre opinion.

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative,
2 rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg
T : +352 494848 1, F : +352 494848 2900, www.pwc.lu

Nous sommes indépendants du Fonds conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables et du Conseil des normes internationales de déontologie comptable ("Code IESBA"), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences éthiques pertinentes dans le cadre de notre audit des états financiers. Nous avons satisfait à nos responsabilités éthiques en vertu de ces exigences.

Autres informations

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable des autres informations. Les autres informations incluent les informations contenues dans le rapport annuel mais pas les états financiers et notre rapport d'audit à ce sujet.

Notre avis sur ces états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à ce sujet.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité est de lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, de considérer si elles sont matériellement incohérentes avec les états financiers ou les connaissances que nous avons acquises dans le cadre de la vérification, ou si elles semblent présenter des anomalies significatives. Si, en fonction du travail que nous avons effectué, nous concluons qu'il existe une anomalie significative de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration du Fonds à l'égard des états financiers

Le Conseil d'Administration du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux exigences légales et réglementaires du Luxembourg en la matière et du contrôle interne que le Conseil d'Administration du Fonds jugera nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers ne comportant aucune anomalie majeure frauduleuse ou involontaire.

Dans le cadre de l'établissement des états financiers, il incombe au Conseil d'Administration du Fonds et de chacun de ses compartiments d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre ses activités, de communiquer, s'il y a lieu, des informations liées à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins qu'il n'ait l'intention de liquider le Fonds ou de mettre un terme à ses activités, ou qu'il ne puisse objectivement faire autrement.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Notre audit a pour objectif d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'établir un rapport d'audit dans lequel nous faisons part de notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais non une garantie qu'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, permettra toujours de déceler une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent résulter d'une fraude ou d'une erreur, et elles sont considérées comme significatives si, individuellement ou collectivement, elles sont raisonnablement susceptibles d'influer sur les décisions économiques prises par les utilisateurs sur la base de ces états financiers.

Dans le cadre d'un audit effectué conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux NIA, telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre, nous :

- identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs, définissons et appliquons des procédures d'audit adaptées à ces risques et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour étayer notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une anomalie due à une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- appréhendons les aspects du contrôle interne pertinents dans le cadre de l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds ;
- évaluons la pertinence des politiques comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations connexes fournies par le Conseil d'Administration du Fonds ;
- formulons une conclusion quant à savoir si l'application du principe comptable de continuité d'exploitation par le Conseil d'Administration du Fonds est pertinente et, à la lumière des éléments probants recueillis, s'il existe une incertitude importante quant aux événements ou aux conditions susceptibles de remettre en cause la capacité du Fonds et de chacun de ses compartiments à poursuivre ses activités. Si nous arrivons à la conclusion qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport d'audit, sur les informations correspondantes figurant dans les états financiers ou, si ces informations ne sont pas pertinentes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date du rapport d'audit. Cependant, des conditions ou événements futurs peuvent amener le Fonds à cesser ses activités ;

- évaluons la présentation générale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers reflètent les opérations et les événements sous-jacents dans le sens d'une présentation fidèle.

Nous communiquons avec les personnes en charge de la gouvernance en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes en découlant, s'agissant notamment de tout dysfonctionnement important dans le contrôle interne.

Luxembourg, le 15 juin 2026

PricewaterhouseCoopers Assurance, Société coopérative

Représentée par

Martin Wais

MEMNON FUND

Etat des actifs nets au 28 février 2026

	GLOBALISE	MEMNON FUND - Memnon European Fund	MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund
	EUR	EUR	EUR
ACTIF			
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	327,363,739.72	304,011,128.61	23,352,611.11
Plus-value nette non réalisée sur investissements	8,080,813.20	5,003,710.07	3,077,103.13
Portefeuille-titres à la valeur d'évaluation (note 2.b)	335,444,552.92	309,014,838.68	26,429,714.24
Avoirs en banque (note 2.b)	6,902,103.56	6,682,590.85	219,512.71
Intérêts et dividendes à recevoir, net	214,312.66	214,312.66	0.00
	342,560,969.14	315,911,742.19	26,649,226.95
PASSIF EXIGIBLE			
Commission de gestion à payer (note 4)	242,438.80	230,422.98	12,015.82
Commission de performance à payer (note 5)	7.32	7.32	0.00
Taxe d'abonnement à payer (note 3)	10,211.87	8,722.36	1,489.51
Moins-value nette non réalisée sur contrats de change à terme (notes 2.e, 11)	11,504.42	11,504.42	0.00
Autres frais à payer (note 6)	115,299.46	106,430.43	8,869.03
	379,461.87	357,087.51	22,374.36
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 28 FÉVRIER 2026	342,181,507.27	315,554,654.68	26,626,852.59
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 28 FÉVRIER 2025	492,665,415.45	461,769,011.59	30,896,403.86
TOTAL DES ACTIFS NETS AU 29 FÉVRIER 2024	617,394,003.00	581,656,850.44	35,737,152.56

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

Etat des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 28 février 2026

	GLOBALISE	MEMNON FUND - Memnon European Fund	MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund
	EUR	EUR	EUR
ACTIFS NETS AU DEBUT DE L'EXERCICE	492,665,415.45	461,769,011.59	30,896,403.86
REVENUS			
Intérêts sur obligations et dividendes, nets (note 2.h)	11,338,707.70	10,800,569.19	538,138.51
	11,338,707.70	10,800,569.19	538,138.51
DEPENSES			
Commission de gestion (note 4)	3,630,388.38	3,480,434.03	149,954.35
Commission de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires	237,366.83	222,714.65	14,652.18
Frais professionnels, frais de révision et autres frais	475,373.58	424,104.15	51,269.43
Frais d'administration	276,327.00	259,987.39	16,339.61
Taxe d'abonnement (note 3)	60,095.53	52,635.17	7,460.36
Frais de transactions (note 2.j)	1,520,724.85	1,410,121.22	110,603.63
	6,200,276.17	5,849,996.61	350,279.56
REVENUS NETS DES INVESTISSEMENTS	5,138,431.53	4,950,572.58	187,858.95
Bénéfice net réalisé sur ventes de titres (note 2.d)	77,570,070.28	75,857,558.55	1,712,511.73
Bénéfice net réalisé de change (note 2.c)	62,936.32	62,936.18	0.14
Perte nette réalisée sur contrats de change à terme	-347,614.72	-347,614.72	0.00
BENEFICE NET REALISE	82,423,823.41	80,523,452.59	1,900,370.82
Variation de la plus/moins-value nette non réalisée :			
- sur portefeuille-titres	-29,401,561.72	-30,949,757.41	1,548,195.69
- sur contrats de change à terme (note 2.e)	-66,133.80	-66,133.80	0.00
BENEFICE PROVENANT DES OPERATIONS	52,956,127.89	49,507,561.38	3,448,566.51
Souscriptions d'actions en espèces	74,385,036.58	66,525,309.58	7,859,727.00
Rachats d'actions en espèces	-277,112,168.26	-261,534,323.48	-15,577,844.78
Ecart de conversion*	-712,904.39	-712,904.39	0.00
ACTIFS NETS EN FIN D'EXERCICE	342,181,507.27	315,554,654.68	26,626,852.59

* L'écart mentionné ci-dessus résulte des fluctuations des taux de conversion en devise sur les différents postes afférents aux classes d'actions libellées dans une autre devise que la devise du compartiment entre le 28 février 2025 et le 28 février 2026.

MEMNON FUND

Nombre d'actions en circulation et actif net par action

Compartiment Classe	Devise	Nombre d'actions en circulation	Actif net par action	Actif net par action	Actif net par action
		28.02.2026	28.02.2026	28.02.2025	29.02.2024
MEMNON FUND - Memnon European Fund					
I Euro	EUR	238,126.760	420.10	361.28	324.24
I2 Euro	EUR	361,185.559	425.20	364.21	325.56
I USD	USD	1,091.652	498.72	421.15	372.26
U2 GBP	GBP	16,805.560	350.35	282.25	261.31
R Euro	EUR	49,642.777	389.44	336.73	303.83
R GBP	GBP	1,286.455	402.27	343.94	308.60
R USD	USD	5,921.657	460.52	391.03	347.51
W Euro	EUR	6,695.750	423.75	363.66	325.68
W USD	USD	1,844.174	489.23	412.32	363.69
E Euro	EUR	53,738.399	538.58	457.61	405.75
MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund					
I Euro	EUR	34,848.266	184.59	156.17	146.99
I2 Euro	EUR	27,105.251	151.75	127.87	119.87
R Euro	EUR	11,322.425	181.34	154.25	145.97
W Euro	EUR	5,457.484	151.00	127.48	119.74
E Euro	EUR	64,337.904	205.22	171.54	159.51

MEMNON FUND - Memnon European Fund

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 28 février 2026 (exprimé en EUR)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 2.b)	% des actifs nets
I. VALEURS MOBILIERES ADMISES A LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS OU SUR UN AUTRE MARCHÉ REGLEMENTÉ				
ACTIONS				
<i>ALLEMAGNE</i>				
AUMOVIO	EUR	296,000.00	12,520,800.00	3.97
DAIMLER TRUCK HOLDING	EUR	260,820.00	11,223,084.60	3.56
DEUTSCHE BOERSE	EUR	68,000.00	15,803,200.00	5.01
MERCK	EUR	116,090.00	14,894,347.00	4.72
			54,441,431.60	17.26
<i>ESPAGNE</i>				
PUIG BRANDS	EUR	637,220.00	10,424,919.20	3.30
			10,424,919.20	3.30
<i>FRANCE</i>				
CARREFOUR	EUR	1,067,170.00	17,122,742.65	5.43
COMPAGNIE DE SAINT - GOBAIN	EUR	191,510.00	16,515,822.40	5.23
PERNOD - RICARD	EUR	71,500.00	5,595,590.00	1.77
PUBLICIS	EUR	169,350.00	12,772,377.00	4.05
SANOFI	EUR	170,000.00	13,974,000.00	4.43
SOCIETE GENERALE	EUR	117,810.00	8,701,446.60	2.76
			74,681,978.65	23.67
<i>IRLANDE</i>				
KERRY GROUP 'A'	EUR	216,430.00	16,297,179.00	5.16
RYANAIR HOLDINGS	EUR	452,380.00	12,404,259.60	3.93
			28,701,438.60	9.09
<i>ITALIE</i>				
INTESA SANPAOLO	EUR	2,680,000.00	15,637,800.00	4.96
PRYSMIAN	EUR	11,408.00	1,169,320.00	0.37
			16,807,120.00	5.33
<i>JERSEY</i>				
BIRKENSTOCK	USD	343,978.00	12,134,063.68	3.85
			12,134,063.68	3.85
<i>PAYS-BAS</i>				
ASML HOLDING	EUR	5,750.00	7,092,050.00	2.25
KONINKLIJKE PHILIPS	EUR	472,000.00	12,781,760.00	4.05
MAGNUM ICE CREAM	EUR	586,000.00	7,873,496.00	2.50
STMICROELECTRONICS	EUR	776,670.00	22,061,311.35	6.98
			49,808,617.35	15.78

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

MEMNON FUND - Memnon European Fund

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 28 février 2026 (exprimé en EUR) (suite)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 2.b)	% des actifs nets
<i>ROYAUME-UNI</i>				
ASTRAZENECA	GBP	114,500.00	20,263,643.18	6.41
INFORMA	GBP	1,435,000.00	13,696,345.27	4.34
RECKITT BENCKISER GROUP	GBP	178,972.00	13,271,029.70	4.21
SHELL	GBP	419,010.00	14,664,347.49	4.65
			61,895,365.64	19.61
TOTAL I.			308,894,934.72	97.89
II. AUTRES VALEURS MOBILIERES				
DROITS				
<i>ROYAUME-UNI</i>				
SHELL RIGHT -NON TRAD.	GBP	390,000.00	119,903.96	0.04
			119,903.96	0.04
TOTAL II.			119,903.96	0.04
TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES			309,014,838.68	97.93
AVOIRS EN BANQUE			6,682,590.85	2.12
AUTRES PASSIFS NETS			-142,774.85	-0.05
TOTAL DES ACTIFS NETS			315,554,654.68	100.00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

MEMNON FUND - Memnon European Fund

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 28 février 2026

Répartition géographique

(en % des actifs nets)

France	23.67
Royaume-Uni	19.65
Allemagne	17.26
Pays-Bas	15.78
Irlande	9.09
Italie	5.33
Jersey	3.85
Espagne	3.30
	97.93

Répartition économique

(en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique et cosmétique	15.56
Equipements électriques et électroniques	13.28
Holdings et sociétés financières	11.36
Commerce de détail et grands magasins	8.73
Edition et arts graphiques	8.39
Banques et organismes de crédit	7.72
Industrie automobile	7.53
Construction et matériaux de construction	5.23
Alimentation et boissons non alcoolisées	5.16
Pétrole	4.65
Biens de consommation divers	4.21
Transport et fret	3.93
Tabac et alcool	1.77
Communications	0.37
Droits	0.04
	97.93

MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 28 février 2026 (exprimé en EUR)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 2.b)	% des actifs nets
VALEURS MOBILIERES ADMISES A LA COTE OFFICIELLE D'UNE BOURSE DE VALEURS OU SUR UN AUTRE MARCHÉ REGLEMENTÉ				
ACTIONS				
<i>ALLEMAGNE</i>				
AUMOVIO	EUR	40,500.00	1,713,150.00	6.43
PFISTERER 144A/S	EUR	15,564.00	1,179,751.20	4.43
SUSS MICROTEC	EUR	14,000.00	774,200.00	2.91
			3,667,101.20	13.77
<i>AUTRICHE</i>				
RAIFFEISEN INTERNATIONAL BANK	EUR	40,000.00	1,690,400.00	6.35
			1,690,400.00	6.35
<i>BULGARIE</i>				
SHELLY GROUP	EUR	18,800.00	1,116,720.00	4.19
			1,116,720.00	4.19
<i>DANEMARK</i>				
H LUNDBECK 'B'	DKK	210,000.00	1,088,862.50	4.09
			1,088,862.50	4.09
<i>FRANCE</i>				
CANAL PLUS	GBP	564,840.00	1,985,487.75	7.47
CRITEO ADR -SPONS.-	USD	54,000.00	817,295.13	3.07
ETABLISSEMENTS MAUREL & PROM	EUR	95,000.00	847,875.00	3.18
NANOBIOTIX	EUR	15,660.00	404,028.00	1.52
ROBERTET	EUR	1,310.00	1,147,560.00	4.31
SEB	EUR	21,000.00	1,095,150.00	4.11
SMCP	EUR	100,000.00	686,000.00	2.58
TRIGANO	EUR	6,280.00	1,055,040.00	3.96
			8,038,435.88	30.20
<i>ILE DE MAN</i>				
ENTAIN	GBP	137,174.00	898,141.54	3.37
			898,141.54	3.37
<i>ITALIE</i>				
DANIELI & C. OFFICINE MECCANICHE	EUR	17,350.00	1,169,390.00	4.39
			1,169,390.00	4.39
<i>ROYAUME-UNI</i>				
CONVATEC GROUP	GBP	637,340.00	1,860,777.02	6.99
ELEMENTIS	GBP	640,000.00	1,209,743.23	4.54
JD SPORTS	GBP	1,000,000.00	933,497.27	3.51
SERABI GOLD	GBP	255,000.00	990,147.05	3.72
			4,994,164.57	18.76

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund

Etat du portefeuille-titres et autres actifs nets au 28 février 2026 (exprimé en EUR) (suite)

Description	Devise	Quantité	Valeur d'évaluation (note 2.b)	% des actifs nets
<i>SUÈDE</i>				
HACKSAW	SEK	199,099.00	1,089,224.75	4.09
MUNTERS GROUP 'B'	SEK	87,910.00	1,563,782.58	5.87
SWEDISH ORPHAN BIOVITRUM	SEK	30,000.00	1,113,491.22	4.18
			3,766,498.55	14.14
TOTAL DU PORTEFEUILLE-TITRES			26,429,714.24	99.26
AVOIRS EN BANQUE			219,512.71	0.82
AUTRES PASSIFS NETS			-22,374.36	-0.08
TOTAL DES ACTIFS NETS			26,626,852.59	100.00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund

Répartition géographique et économique du portefeuille-titres au 28 février 2026

Répartition géographique

(en % des actifs nets)

France	30.20
Royaume-Uni	18.76
Suède	14.14
Allemagne	13.77
Autriche	6.35
Italie	4.39
Bulgarie	4.19
Danemark	4.09
Ile de Man	3.37
	99.26

Répartition économique

(en % des actifs nets)

Industrie pharmaceutique et cosmétique	12.58
Divers	7.47
Holdings et sociétés financières	7.01
Services aux collectivités	6.99
Industrie automobile	6.43
Banques et organismes de crédit	6.35
Construction et matériaux de construction	5.87
Produits chimiques	4.54
Construction de machines et appareils	4.39
Communications	4.19
Biens de consommation divers	4.11
Edition et arts graphiques	4.09
Gastronomie	3.96
Mines et aciéries	3.72
Commerce de détail et grands magasins	3.51
Internet, logiciel et services techniques informatiques	3.37
Pétrole	3.18
Articles de bureau et ordinateurs	3.07
Equipements électriques et électroniques	2.91
Biotechnologie	1.52
	99.26

MEMNON FUND

Notes aux états financiers au 28 février 2026

NOTE 1

GENERALITES

MEMNON FUND (la "Société") est une société d'investissement de type ouvert de droit luxembourgeois, constituée sous la forme d'une société anonyme et agréée en tant que Société d'investissement à capital variable ("SICAV") conformément à la partie I de la Loi luxembourgeoise modifiée du 17 décembre 2010 (la "Loi de 2010") visant les organismes de placement collectif, ayant pour objet l'investissement en Valeurs mobilières dans le respect du principe de la répartition des risques. Les dispositions du Prospectus et des Statuts régiront lesdits investissements.

La Société a été constituée le 25 janvier 2011 pour une durée indéterminée. Son capital initial s'élève à 1,250,000 EUR. Les Statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 22 février 2011.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B158802.

La Société a pour objectif unique d'investir les fonds disponibles dans des Valeurs mobilières et autres actifs autorisés de tout type dans le but de répartir les risques d'investissement et d'offrir à ses Actionnaires le produit de la gestion de ses portefeuilles, en leur donnant accès à une sélection internationale de marchés et à une variété de techniques d'investissement grâce à un éventail de compartiments servant de nombreux et divers objectifs d'investissement.

Zadig Asset Management S.A., dont le siège social est sis au 70C, route d'Arlon, L-8008 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, a été désignée en tant que Société de Gestion de la Société le 31 janvier 2011. Il s'agit d'une Société de Gestion au sens de l'Article 101(2) de la Loi de 2010.

a) Compartiments actifs :

Au 28 février 2026, la Société compte deux compartiments :

- MEMNON FUND - Memnon European Fund, libellé en euros (EUR),
- MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund, libellé en euros (EUR).

b) Evénements importants et changements significatifs

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice.

c) Classes d'actions

Les classes d'actions disponibles sont décrites dans les annexes du prospectus de la Société.

NOTE 2

PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

a) Généralités

Les états financiers sont préparés conformément aux méthodes comptables généralement acceptées et présentés suivant la réglementation en vigueur au Luxembourg concernant les organismes de placement collectif.

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

L'actif net consolidé de la Société est libellé en euros ("EUR") et correspond à la différence entre le total des actifs nets et le total du passif de la Société.

b) Evaluation du portefeuille-titres

1. Les titres et autres actifs cotés ou négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé sont évalués sur la base du dernier cours connu. Dans le cas de titres et autres actifs cotés ou négociés sur plus d'une bourse de valeurs ou autre marché réglementé, sont utilisés pour le calcul du prix des titres ou actifs ces bourses de valeurs ou ces autres marchés réglementés enregistrant le plus de transactions ;

2. Les actifs qui ne sont pas cotés ou négociés en bourse ou sur un autre marché organisé ainsi que les actifs ainsi cotés ou négociés mais pour lesquels le dernier cours disponible n'est pas représentatif de la juste valeur de marché sont valorisés sur la base de leur valeur de réalisation probable, estimée prudemment et en toute bonne foi ;

3. Les espèces en caisse ou en dépôt, effets et billets payables à vue et comptes à recevoir, dépenses payées d'avance, dividendes en espèces et actifs liquides, y compris les instruments du marché monétaire qui ne sont ni cotés, ni négociés sur une bourse de valeurs ou un autre Marché réglementé et dont l'échéance résiduelle est inférieure à douze mois sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus, le cas échéant, et, si exigé, cette valeur nominale est amortie selon la méthode du coût amorti ;

4. Les parts/actions d'OPC de type ouvert sont évaluées sur la base de leur dernière valeur nette d'inventaire ("VNI") connue ou, si celle-ci n'est pas représentative de leur juste valeur de marché, leur prix est déterminé par la Société de Gestion de manière juste et raisonnable. Les parts/actions d'OPC de type fermé sont évaluées sur la base de leur dernière valeur de marché disponible ;

5. Les flux de trésorerie provenant d'opérations de swap sont calculés à la date d'évaluation du taux swap zéro-coupon correspondant à la date d'échéance de ces flux. La valeur des swaps correspond par conséquent à la différence entre ces deux calculs ;

6. Pour chaque compartiment, les titres dont la valeur est exprimée dans une devise autre que la devise de référence du compartiment sont convertis dans ladite devise de référence au taux moyen entre le dernier cours acheteur/vendeur constaté au Luxembourg ou, à défaut, sur la place financière la plus représentative pour ces titres ; et

7. Tout autre titre, instrument ou actif sera valorisé sur la base de sa valeur de réalisation probable, estimée prudemment et en toute bonne foi par la Société de Gestion.

c) Opération de change pour chaque compartiment

Les avoirs en banque, les autres actifs nets ainsi que la valeur d'évaluation des titres en portefeuille exprimés en d'autres devises que la devise du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les revenus et les frais exprimés dans des devises autres que la devise du compartiment sont convertis dans cette devise aux cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les bénéfices et pertes de change réalisés et non réalisés en résultant sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets.

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

d) Bénéfice/Perte net(te) réalisé(e) sur investissements

Le bénéfice/La perte net(te) réalisé(e) sur la vente de titres est déterminé(e) sur la base du coût moyen pondéré.

e) Contrats de change à terme

Les bénéfices ou pertes non réalisé(e)s sur contrats de change à terme en cours sont calculé(e)s, le cas échéant, sur la base des taux des contrats de change à terme en vigueur à la clôture de l'exercice et sont comptabilisé(e)s dans l'état des actifs nets.

f) Evaluation des contrats futures/à terme et des CFD

Les contrats futures/à terme et les CFD ouverts sont évalués sur la base du dernier prix de règlement ou du dernier cours de clôture disponible sur les bourses ou les marchés réglementés.

g) Comptabilisation des contrats futures/à terme et des CFD

Les bénéfices ou pertes non réalisés des contrats ouverts sont indiqués dans l'état des actifs nets. Toute variation de la plus/moins-value nette non réalisée sur contrats futures/à terme et CFD ainsi que les bénéfices et pertes nets réalisés sont mentionnés dans l'état des opérations et des variations des actifs nets. Les bénéfices et/ou pertes non réalisés déjà réglés par la réception/le paiement d'un montant en espèces sont conservés au titre de variations de la plus/moins-value nette non réalisée sur contrats futures/à terme et CFD dans l'état des opérations et des variations des actifs nets jusqu'à l'échéance du contrat future.

h) Revenus

Les dividendes sont présentés nets de retenue à la source et sont enregistrés à la date de détachement. Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

i) Frais de constitution

Les frais de constitution sont capitalisés et amortis sur une période de cinq ans maximum.

j) Frais de transaction

Les frais de transaction représentent les coûts afférents aux achats et ventes d'investissements encourus par chaque compartiment.

Ils revêtent la forme de frais de courtage, de commissions bancaires, d'impôts étrangers, de commissions de Banque dépositaire et d'autres frais de transaction relatifs à l'achat ou à la vente de valeurs mobilières, d'instruments du marché monétaire, d'instruments dérivés ou d'autres actifs éligibles.

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

k) Sommes à payer et à recevoir

S'agissant des transactions liées à la fois à l'activité de capital (souscriptions et rachats) et à l'achat ou la vente de valeurs mobilières sur les marchés, lorsque la livraison des titres est réalisée en échange d'un paiement en numéraire, la Banque dépositaire peut, à son entière discrétion, procéder à un règlement. La Banque dépositaire se réserve le droit d'annuler à tout moment une transaction si celle-ci n'a pas fait l'objet d'un règlement ou risque de ne pas faire l'objet d'un règlement. Les transactions sont enregistrées dans la comptabilité à partir de données envoyées automatiquement par le système dépositaire. En conséquence, aucun montant à payer ou à recevoir n'est comptabilisé sur ces transactions.

NOTE 3

TAXE D'ABONNEMENT

Conformément à la législation luxembourgeoise en vigueur (susceptible de changer ultérieurement), la Société n'est soumise à aucun impôt sur le revenu, les plus-values ou la fortune.

La Société est soumise à une taxe d'abonnement au taux annuel de 0.05% de l'actif net, payable trimestriellement et calculée sur l'actif net à la fin de chaque trimestre. Cette taxe sera cependant réduite à 0.01% dans le cas des Classes d'Actions réservées aux investisseurs institutionnels (en vertu de l'article 174 de la Loi) et des fonds de trésorerie. La taxe d'abonnement ne s'applique pas à la portion des actifs nets d'un compartiment investie dans d'autres organismes de placement collectif luxembourgeois qui y sont eux-mêmes soumis.

Enfin, pour les investissements dans des activités éligibles à la qualification d'activités économiques durables sur le plan environnemental, au sens de la définition de l'article 3 du Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR (les "Activités ESG"), la taxe d'abonnement est réduite à 0.04% de la VNI si le compartiment concerné investit au minimum 5% de ses actifs nets dans des Activités ESG, à 0.03% de la VNI si le compartiment concerné investit au minimum 20% de ses actifs nets dans des Activités ESG, à 0.02% de la VNI si le compartiment concerné investit au minimum 35% de ses actifs nets dans des Activités ESG et à 0.01% de la VNI si le compartiment concerné investit au minimum 50% de ses actifs nets dans des Activités ESG.

NOTE 4

COMMISSIONS DE GESTION

La Société de Gestion est en droit de percevoir des commissions de gestion payables annuellement sur les actifs nets de chaque compartiment, calculées en pourcentage de la VNI de chaque Classe d'Actions, et dont le taux effectif est le suivant :

Classes d'Actions	MEMNON FUND - Memnon European Fund	
I Euro	EUR	1.25%
I2 Euro	EUR	0.85%
I USD	USD	1.25%
U2 GBP	GBP	0.85%
R Euro	EUR	1.75%
R GBP	GBP	1.75%
R USD	USD	1.75%
W Euro	EUR	1.00%
W USD	USD	1.00%
E Euro	EUR	-

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

Classes d'Actions	MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund	
I Euro	EUR	1.25%
I2 Euro	EUR	0.85%
R Euro	EUR	1.75%
E Euro	EUR	-
W Euro	EUR	1.00%

Ces commissions sont calculées et provisionnées quotidiennement et payables chaque mois à terme échu.

NOTE 5

COMMISSIONS DE PERFORMANCE

Le Gestionnaire peut être habilité à recevoir une commission de performance correspondant à un pourcentage déterminé de la surperformance de la VNI par action mesurée par rapport au high water mark.

Pour le MEMNON FUND - Memnon European Fund, à l'exception des Actions de la Classe E, une commission de performance est payable si la Valeur nette d'inventaire de ladite Classe ou Série au cours de la période de performance concernée est supérieure à la VNI cible sur ladite période. La commission de performance (le cas échéant) s'élève à un pourcentage de la Valeur nette d'inventaire de la Classe ou de la Série concernée, tel que décrit ci-dessous pour chaque Classe et applicable à la Série de la Classe concernée, qui dépasse la VNI cible de ladite Classe ou Série à la fin de la période de performance concernée. La VNI cible désigne la VNI cible initiale multipliée par la performance de l'Indice de référence pour la période concernée. Pour le calcul de la VNI cible, l'Agent d'administration centrale procède aux ajustements nécessaires afin de prendre en compte les souscriptions, les rachats et les dividendes. L'Indice de référence désigne un taux fixé à la valeur de la performance du MSCI Europe Total Return Net pour chaque période de performance.

Pour le MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund, à l'exception des Actions de la Classe E, une commission de performance est payable si la Valeur nette d'inventaire de ladite Classe ou Série au cours de la période de performance concernée est supérieure à la VNI cible sur ladite période. La commission de performance (le cas échéant) s'élève à un pourcentage de la Valeur nette d'inventaire de la Classe ou de la Série concernée, tel que décrit ci-dessous pour chaque Classe et applicable à la Série de la Classe concernée, qui dépasse la VNI cible de ladite Classe ou Série à la fin de la période de performance concernée. La VNI cible désigne la VNI cible initiale multipliée par la performance de l'Indice de référence pour la période concernée. Pour le calcul de la VNI cible, l'Agent d'administration centrale procède aux ajustements nécessaires afin de prendre en compte les souscriptions, les rachats et les dividendes. L'Indice de référence désigne un taux fixé à la valeur de la performance du MSCI Europe Mid Cap Net Return EUR pour chaque période de performance.

Compartiment	Fréquence	Taux de la commission de performance	Référence/Indice
MEMNON FUND - Memnon European Fund	annuelle	15.00%	Indice MSCI Europe Total Return Net
MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund	annuelle	15.00%	MSCI Europe Mid Cap Net Return EUR

Pour de plus amples informations sur les commissions de performance de chaque compartiment, veuillez vous reporter au prospectus.

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

MEMNON FUND - Memnon European Fund

Code ISIN	Classe d'actions	Devise de la classe	Commissions de performance	% des actifs nets*
LU0578133935	I Euro	EUR	-	-
LU1878180014	I2 Euro	EUR	-	-
LU0578134073	I USD	USD	-	-
LU0578134156	U2 GBP	GBP	-	-
LU0578134230	R Euro	EUR	-	-
LU0578134404	R GBP	GBP	-	-
LU0578134313	R USD	USD	-	-
LU0634964729	W Euro	EUR	-	-
LU0634964992	W USD	USD	-	-
LU0578134669	E Euro	EUR	-	-

* Sur la base de la moyenne des actifs nets de la Classe pour l'exercice clôturé le 28 février 2026

MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund

Code ISIN	Classe d'actions	Devise de la classe	Commissions de performance	% des actifs nets*
LU2158603378	I Euro	EUR	-	-
LU2158603618	I2 Euro	EUR	-	-
LU2158604939	R Euro	EUR	-	-
LU2158605589	W Euro	EUR	-	-
LU2252642793	E Euro	EUR	-	-

* Sur la base de la moyenne des actifs nets de la Classe pour l'exercice clôturé le 28 février 2026

NOTE 6

AUTRES FRAIS A PAYER

Au 28 février 2026, les autres frais à payer regroupent principalement les frais d'administration, d'audit et de dépositaire.

NOTE 7

CHANGEMENTS AU SEIN DU PORTFEUILLE

Un calendrier détaillé des modifications apportées au portefeuille pour l'exercice clôturé le 28 février 2026 est disponible gratuitement sur simple demande adressée au siège social de la Société.

NOTE 8

TAUX DE CHANGE AU 28 FÉVRIER 2026

Taux de change utilisés à la fin de l'exercice :

1 EUR = 0.87820289 GBP

1 EUR = 1.18069956 USD

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

NOTE 9

FACILITES DE CREDIT

Le 9 juin 2023, la Société a conclu un Contrat de prêt avec Pictet & Cie (Europe) S.A. (la "Banque") au titre du compartiment MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund, dans le cadre d'une facilité de crédit dont le montant non confirmé a été fixé à 2,000,000 EUR, avec une date d'échéance au 9 juin 2026.

Conformément aux termes du Contrat de prêt, la Société a convenu d'apporter en garantie à la Banque le portefeuille du compartiment participant.

Au 28 février 2026, le compartiment n'a pas utilisé cette facilité de crédit.

NOTE 10

COMMISSION DE DILUTION

Dans certains cas, notamment lors de transactions de grande envergure, les coûts d'investissement et/ou de désinvestissement peuvent être tels qu'ils nuisent aux intérêts des Actionnaires dans la Société. Pour éviter une telle situation, appelée "dilution", le Conseil d'Administration de la Société peut prélever une commission de dilution lors de l'achat, du rachat et/ou de la conversion d'actions, laquelle est retenue et intégrée dans l'actif de la Série ou Classe concernée. Si cette commission est prélevée, le montant reviendra à la Classe ou Série du compartiment concerné, au profit de tous les Actionnaires de cette Classe ou Série et fera donc partie de l'actif de la Série ou Classe concernée de ce compartiment.

La commission de dilution sera calculée sur la base des frais de transaction encourus au titre des investissements sous-jacents du compartiment concerné, y compris toutes les commissions, marges et taxes applicables.

Le paiement d'une telle commission dépendra des volumes achetés, rachetés ou convertis. Le Conseil d'Administration de la Société peut prélever une commission de dilution discrétionnaire lors de l'émission, du rachat et/ou de la conversion d'actions, lorsqu'il estime que la transaction en question pourrait nuire aux intérêts des Actionnaires existants (dans le cas d'émissions) ou restants (dans le cas de rachats). La commission de dilution peut notamment être prélevée dans les cas suivants :

- lorsque les actifs nets d'un compartiment ne cessent de diminuer à la suite de rachats massifs ;
- lorsque la taille d'un compartiment est devenue réellement problématique ;
- en cas de "volumes substantiels" de rachats, de souscriptions et/ou de conversions, plus précisément si ces opérations de rachat/souscription nettes représentent plus de 5% du total des actifs du compartiment ;
- à chaque fois que le Conseil d'Administration de la Société estime que les intérêts des Actionnaires justifient le recours au prélèvement d'une commission de dilution.

Dans tous les cas, la commission de dilution ne pourra excéder 2% de la Valeur nette d'inventaire des actions souscrites, converties ou rachetées.

Au cours de l'exercice clos le 28 février 2026, aucun des compartiments n'a appliqué de commission de dilution.

Notes aux états financiers au 28 février 2026 (suite)

NOTE 11

CONTRATS DE CHANGE A TERME

Les contrats de change à terme sur des paires de devises identiques listés ci-après sont cumulés. Seule la date d'échéance la plus éloignée est présentée.

Au 28 février 2026, le Fonds était engagé dans les contrats de change à terme suivants :

MEMNON FUND - Memnon European Fund

Devise	Achat	Devise	Vente	Date d'échéance
GBP	508,828.33	EUR	582,966.58	31/03/2026
USD	4,112,005.23	EUR	3,483,864.47	31/03/2026

La moins-value nette non réalisée sur ces contrats au 28 février 2026 était de EUR 11,504.42 et figure dans l'état des actifs nets.

NOTE 12

EVENEMENT POST CLOTURE

M. Charles-Henri DE TREDERN a été nommé administrateur indépendant du Fonds avec effet au 24 mars 2026.

Aucun autre événement n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Total Expense Ratio ("TER") (Annexe non révisée I)

Conformément à la "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) de placements collectifs de capitaux" du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021) de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS"), la Société est tenue de publier un TER pour la dernière période de douze mois.

Le TER se définit comme le total des frais d'exploitation (les frais d'exploitation consistent essentiellement en commissions de gestion et commissions de conseil en investissement, commissions de Banque dépositaire, intérêts et frais bancaires, commissions de service, commissions de performance, taxes et droits) rapporté à la VNI moyenne du compartiment/de la classe d'actions concerné(e) (calculée sur la base de la moyenne quotidienne des actifs nets de l'exercice concerné) exprimé dans sa devise de référence. Conformément à la Directive de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021), la "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) pour les placements collectifs de capitaux", la Société est tenue de publier un TER pour la dernière période de douze mois. Le TER se définit comme le rapport entre le total des frais d'exploitation (se composent principalement des commissions de conseil en investissement et de gestion, des commissions de banque dépositaire, intérêts et frais bancaires, des commissions de service, des commissions de performance, des impôts et taxes) et la VNI moyenne (calculée sur base de la moyenne journalière du total des actifs nets pour l'exercice concerné) du compartiment/de la classe d'actions concerné(e) exprimée dans sa devise de référence.

Pour la période courant du 1^{er} mars 2025 au 28 février 2026, le TER était le suivant :

Classe	Devise	TER annualisé incluant les frais de performance	TER annualisé excluant les frais de performance
MEMNON FUND - Memnon European Fund			
I Euro	EUR	1.50%	1.50%
I2 Euro	EUR	1.11%	1.11%
I USD	USD	1.74%	1.74%
U2 GBP	GBP	1.11%	1.11%
R Euro	EUR	2.05%	2.05%
R GBP	GBP	2.62%	2.62%
R USD	USD	2.33%	2.33%
W Euro	EUR	1.29%	1.29%
W USD	USD	1.58%	1.58%
E Euro	EUR	0.30%	0.30%
MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund			
I Euro	EUR	1.61%	1.61%
I2 Euro	EUR	1.21%	1.21%
R Euro	EUR	2.15%	2.15%
W Euro	EUR	1.40%	1.40%
E Euro	EUR	0.39%	0.39%

Performance (Annexe non révisée II)

La performance par classe d'actions a été calculée par comparaison entre la valeur nette d'inventaire par action au 28 février 2026 et la valeur nette d'inventaire par action au 28 février 2025.

La performance a été calculée par nos soins respectivement à la fin de chaque exercice conformément à la "Directive pour le calcul et la publication de performance de placements collectifs de capitaux" de l'Asset Management Association Switzerland ("AMAS") du 16 mai 2008 (état au 5 août 2021).

La performance indiquée consiste en des données historiques dont il est impossible de déduire la performance actuelle ou future. Les commissions et frais perçus lors de l'émission et, le cas échéant, lors du rachat d'actions, n'ont pas été pris en compte dans le calcul des données relatives à la performance.

Au 28 février 2026, les performances étaient les suivantes :

Classe	Devise	Performance pour l'exercice clôturé au 28 février 2026	Performance pour l'exercice clôturé au 28 février 2025	Performance pour l'exercice clôturé au 29 février 2024
MEMNON FUND - Memnon European Fund				
I Euro	EUR	16.28%	11.42%	1.09%
I2 Euro	EUR	16.75%	11.87%	1.49%
I USD	USD	18.42%	13.13%	3.07%
U2 GBP	GBP	24.13%	8.01%	-0.88%
R Euro	EUR	15.65%	10.83%	0.54%
R GBP	GBP	16.96%	11.45%	1.49%
R USD	USD	17.77%	12.52%	2.52%
W Euro	EUR	16.52%	11.66%	1.30%
W USD	USD	18.65%	13.37%	1.09%
E Euro	EUR	17.69%	12.78%	2.31%
MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund				
I Euro	EUR	18.20%	6.25%	1.21%
I2 Euro	EUR	18.68%	6.67%	1.60%
R Euro	EUR	17.56%	5.67%	0.90%
W Euro	EUR	18.45%	6.46%	3.64% *
E Euro	EUR	19.63%	7.54%	2.49%

* La performance des Classes d'Actions lancées pendant l'exercice a été calculée en comparant l'actif net par Action à la date de lancement de la Classe d'Actions avec l'actif net par Action en fin d'exercice.

Autres informations aux Actionnaires (Annexe non révisée III)

1. REMUNERATION DES MEMBRES DE LA SOCIETE DE GESTION

La Société de Gestion a adopté une politique de rémunération conforme aux principes édictés par la loi du 10 mai 2016 portant modification de la loi modifiée du 17 décembre 2010 ("la loi OPCVM").

Le tableau suivant présente le montant total des rémunérations pour l'exercice financier, ventilé en rémunération fixe et rémunération variable, versées par la Société de Gestion à ses employés. Il a été établi en tenant compte du point 162 de la section 14.1 des lignes de conduite en matière de rémunération de l'AEMF en ce qui concerne la confidentialité et la protection des données.

	Nombre de bénéficiaires	Total des rémunérations (EUR)	Rémunération fixe (EUR)	Rémunération variable (bonus cibles ou discrétionnaires, rémunération sous forme de parts) (en EUR)
Total des rémunérations versées par la Société de Gestion au cours de l'exercice financier	7	1,025,364	519,364	506,000

Complément d'explication :

- Les bénéficiaires indiqués désignent les preneurs de risque (en ce compris les 3 dirigeants exerçant leur activité au Luxembourg) ainsi que les employés de la Société de Gestion dédiés aux activités de celle-ci pour l'ensemble des fonds gérés, et rémunérés par elle. Le personnel de la succursale française est inclus.
- Les avantages ont été octroyés sur la base de critères tels que le niveau de séniorité, le rang hiérarchique ou d'autres critères d'éligibilité, sans tenir compte de critères de performance, et ils sont donc exclus des chiffres relatifs à la rémunération fixe ou variable fournis ci-avant.
- Le total des rémunérations fixes et variables indiqué s'appuie sur la proportion des actifs sous gestion représentée par la Société.
- La revue annuelle pour l'exercice clôturé au 28 février 2026 n'a pas été finalisée à la date du présent rapport. Les résultats de la revue annuelle 2025 n'ont pas révélé d'exception.
- Aucune modification n'a été apportée à la politique de rémunération adoptée depuis sa mise en œuvre.

2. REGLEMENTATION RELATIVE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES

Au 28 février 2026, la Société était soumise aux exigences du Règlement (UE) 2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Aucune transaction correspondante n'a toutefois été effectuée au cours de l'exercice auquel les états financiers se rapportent.

Autres informations aux Actionnaires (Annexe non révisée III) (suite)

3. INFORMATIONS CONCERNANT L'EVALUATION DU RISQUE

Les compartiments Memnon Fund - Memnon European Fund et Memnon Fund - Memnon European Opportunities Fund ont recours à l'approche par les engagements pour surveiller leur exposition globale au risque. A cet égard, les instruments financiers dérivés sont convertis dans la position équivalente de leur actif sous-jacent. L'exposition globale au risque ne devra pas excéder la VNI du compartiment.

Sustainable Finance Disclosure Regulation ("SFDR") (Annexe non révisée IV)

Le 27 novembre 2019, le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers ("SFDR") a été publié. Le SFDR vise à renforcer l'harmonisation de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables, ainsi qu'à renforcer la transparence envers les investisseurs finaux à ces égards, en exigeant des informations précontractuelles et des informations fournies en continu destinées aux investisseurs finaux.

Le SFDR fournit des définitions de haut niveau et différencie plusieurs catégories de produits, notamment les "produits relevant de l'article 8", qui sont des produits financiers promouvant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ("Produits relevant de l'article 8 du SFDR") et les "produits relevant de l'article 9", qui sont des produits financiers ayant l'investissement durable comme objectif ("Produits relevant de l'article 9 du SFDR").

Les compartiments suivants de MEMNON FUND sont catégorisés comme des produits financiers relevant du champ d'application des articles suivants du SFDR au 28 février 2026 :

Compartiment	Catégorisation actuelle en vertu du SFDR, au 28.02.2026
MEMNON FUND - Memnon European Fund	Article 8
MEMNON FUND - Memnon European Opportunities Fund	Article 8

Pour les compartiments visés par l'article 8, l'annexe non audité relative aux Normes techniques de réglementation ("RTS") est présentée aux pages suivantes.

ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Sustainable

investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not include a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Product name: Memnon Fund - Memnon European Fund

Legal entity identifier: 213800T7YS7ZNDK6NE16
("Memnon European Fund")

Environmental and/or social characteristics

Did this financial product have a sustainable investment objective?



Yes



It made **sustainable investments with an environmental objective:** ____%



in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



It made **sustainable investments with a social objective:** ____%



No



It **promoted Environmental/Social (E/S) characteristics** and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ____% of sustainable investments



with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



with a social objective



It promoted E/S characteristics, but **did not make any sustainable investments**

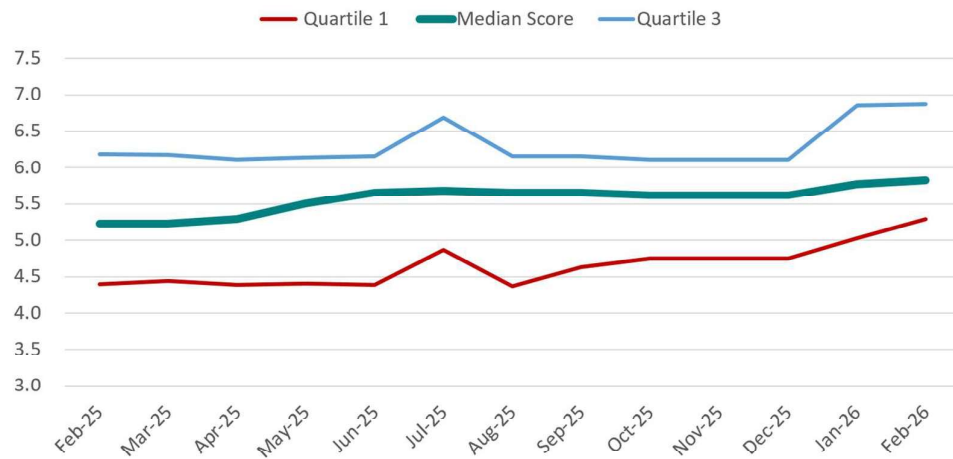


To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

The environmental and/or social characteristics promoted by the Fund, i.e. i) environmental characteristics such as water withdrawal, water recycling, energy usage, percentage of renewable energy use, total waste, total CO2 equivalent emissions or VOC emissions as well as (ii) social characteristics such as number and turnover of employees at the issuer, average training hours, average employee compensation, % women in workforce, % women in management or % minorities in workforce were met at all time during the reference period (01/03/2025 - 28/02/2026) with the minimum share of portfolio aligned with E/S characteristics being 59.1% at the end of April 2025 (based on monthly calculations).

The average score during the reference period was 5.2.

Internal score distribution



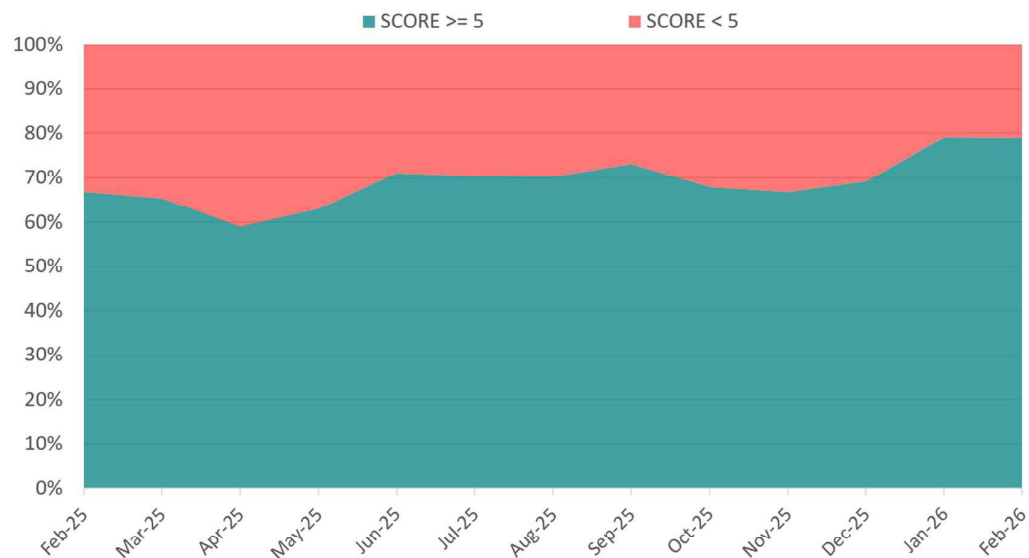
Sustainability indicators measure how the environmental or social characteristics promoted by the financial product are attained.

Companies not meeting the E/S characteristics, specifically those with an internal score below 5, or with a MSCI ESG rating below BB, or with Orange or Red controversies' flags, were subject to engagement and reporting by the management company with the aim of understanding the risks attached to the investment and the company improving its E/S characteristics in the future.

How did the sustainability indicators perform?

The threshold of 50% of investments aligned with E/S characteristics was met at all time during the reporting period (see below chart). Indeed more than half of the portfolio of the Sub-Fund was invested in securities from issuers having obtained a score in the internal model of the Management Company which was equal or higher than 5.

Share of Memnon Portfolio with internal score >= 5



The scoring model is built around the following four pillars:
 (1) Environment: Scoring based on data provided by MSCI;
 (2) Social: Scoring based on data provided by MSCI;

- (3) Governance: Scoring based on internal model of the Management Company completed by internal analysis and engagement; and
 (4) Controversies: Scoring based on data provided by MSCI.

● **...and compared to previous periods?**

For each period, the threshold of 50% of investments aligned with E/S characteristics was met at all time during the reporting period.

● **What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?**

Not applicable

● **How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?**

Not applicable

— — How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.

into account?

Not applicable

— — — Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:

Not applicable

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Principal adverse impacts on sustainability factors were not considered for this financial product.



The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is:
1 March 2025 until 28 February 2026

What were the top investments of this financial product?

The top investments were:

Largest investments	Sector	% Assets	Country
AstraZeneca	Pharmaceuticals	6.4%	Britain
Merck	Pharmaceuticals	5.4%	Germany
Kerry Group	Food Products	4.9%	Ireland
STMicroelectronics	Semiconductors & Semiconductor Equipment	4.9%	Switzerland
Continental	Automobiles & Components	4.7%	Germany
Reckitt Benckiser	Household Products	4.6%	Britain
Publicis Groupe	Media	4.6%	France
Societe Generale	Banks	4.5%	France
ASML Holding	Semiconductors & Semiconductor Equipment	4.2%	Netherlands
Shell	Oil, Gas & Consumable Fuels	4.1%	Britain
Informa	Media	4.0%	Britain
Ryanair Holdings	Passenger Airlines	3.9%	Ireland
Philips	Health Care Equipment & Supplies	3.9%	Netherlands
Carrefour	Consumer Staples Distribution & Retail	3.7%	France
Saint-Gobain	Building Products	3.6%	France



Asset allocation describes the share of investments in specific assets.

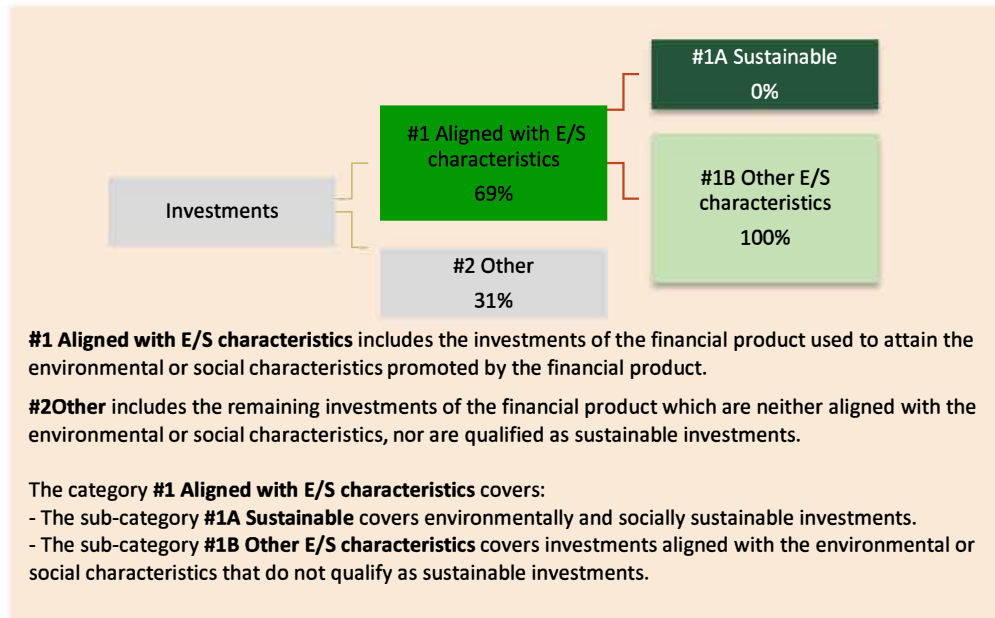
What was the proportion of sustainability-related investments?

The financial product promoted E/S characteristics but did not commit to make sustainable investments.

What was the asset allocation?

Enabling activities directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.



● **In which economic sectors were the investments made?**

Sector	% Assets
Pharmaceuticals	18.6%
Banks	9.5%
Semiconductors & Semiconductor Equipment	9.1%
Media	8.6%
Food Products	5.5%
Health Care Equipment & Supplies	4.7%
Automobiles & Components	4.7%
Household Products	4.6%
Oil, Gas & Consumable Fuels	4.1%
Passenger Airlines	3.9%
Consumer Staples Distribution & Retail	3.7%
Building Products	3.6%
Machinery	3.4%
Personal Care Products	3.0%
Beverages	2.5%
Electrical Equipment	2.5%
Textiles, Apparel & Luxury Goods	1.6%
Automobiles	1.4%
Automobile Components	1.4%
Aerospace & Defense	0.5%
Capital Markets	0.5%
Construction Materials	0.3%
Containers & Packaging	0.3%

* liquidities not included.



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

● **Did the financial product invest in fossil gas and/or nuclear energy related activities complying with the EU Taxonomy¹²?**

☐

Yes:

☐

In fossil gas

☐

In nuclear energy



No

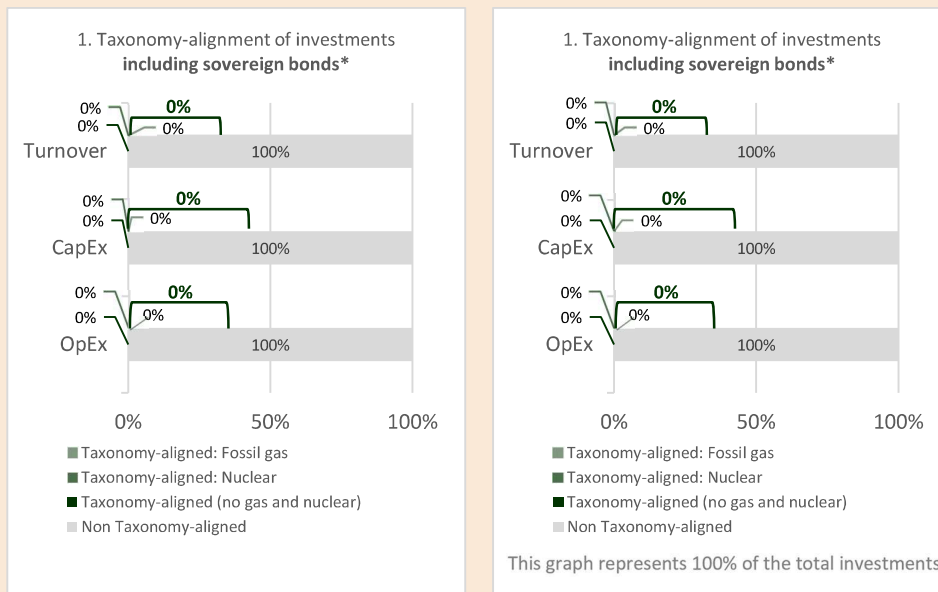
¹² Fossil gas and/or nuclear related activities will only comply with the EU Taxonomy where they contribute to limiting climate change ("climate change mitigation") and do not significantly harm any EU Taxonomy objective - see explanatory note in the left hand margin. The full criteria for fossil gas and nuclear energy economic activities that comply with the EU Taxonomy are laid down in Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1214.

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflecting the share of revenue from green activities of investee companies.
- **capital expenditure** (CapEx) showing the green investments made by investee companies, e.g. for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflecting green operational activities of investee companies.

 are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.

The graphs below show in green the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy. As there is no appropriate methodology to determine the taxonomy-alignment of sovereign bonds, the first graph shows the Taxonomy alignment in relation to all the investments of the financial product including sovereign bonds, while the second graph shows the Taxonomy alignment only in relation to the investments of the financial product other than sovereign bonds.*



* For the purpose of these graphs, 'sovereign bonds' consist of all sovereign exposures.

● **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**

Not applicable

● **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Not applicable



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Not applicable



What was the share of socially sustainable investments?

Not applicable



What investments were included under “other”, what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

The Investments of the Fund classified in #2 Others were (i) securities without scoring or which have a scoring which is lower than 5 in the internal scoring model and after engagement with companies' management it was decided to invest despite the lower score. Those companies were often penalised by a low historical Governance score that the management company think it is currently improving because of change of management or improvement of practices. The Fund may invest in (ii) financial derivative instruments used in the context of efficient portfolio management and held (iii) liquidities for cash management purposes which are both included in #2 Others. There are no minimum environmental or social safeguards.



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

During the reference period, the investment company took part to 66 one to one meetings with companies and 434 group meetings. A large number of these meetings were with companies invested financial product during which environmental and/or social characteristics were assessed, among other characteristics.



How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Not applicable

● *How does the reference benchmark differ from a broad market index?*

Not applicable

● *How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?*

Not applicable

● *How did this financial product perform compared with the reference benchmark?*

Not applicable

● *How did this financial product perform compared with the broad market index?*

Not applicable

Reference benchmarks are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.

ANNEX IV

Template periodic disclosure for the financial products referred to in Article 8, paragraphs 1, 2 and 2a, of Regulation (EU) 2019/2088 and Article 6, first paragraph, of Regulation (EU) 2020/852

Sustainable

investment means an investment in an economic activity that contributes to an environmental or social objective, provided that the investment does not significantly harm any environmental or social objective and that the investee companies follow good governance practices.

The **EU Taxonomy** is a classification system laid down in Regulation (EU) 2020/852, establishing a list of **environmentally sustainable economic activities**. That Regulation does not include a list of socially sustainable economic activities. Sustainable investments with an environmental objective might be aligned with the Taxonomy or not.

Product name: Memnon Fund - Memnon European Opportunities Fund

Legal entity identifier: 2221005S7OPEVFTTIX14

("Memnon European Opportunities Fund")

Environmental and/or social characteristics

Did this financial product have a sustainable investment objective?



Yes



It made **sustainable investments with an environmental objective:** ____%



in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



It made **sustainable investments with a social objective:** ____%



No



It **promoted Environmental/Social (E/S) characteristics** and while it did not have as its objective a sustainable investment, it had a proportion of ____% of sustainable investments



with an environmental objective in economic activities that qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



with an environmental objective in economic activities that do not qualify as environmentally sustainable under the EU Taxonomy



with a social objective



It promoted E/S characteristics, but **did not make any sustainable investments**

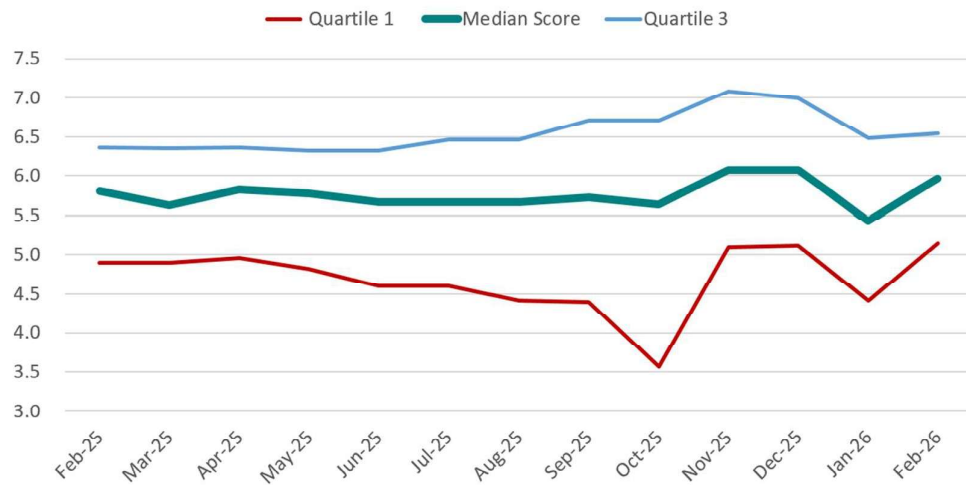


To what extent were the environmental and/or social characteristics promoted by this financial product met?

The environmental and/or social characteristics promoted by the Fund, i.e. i) environmental characteristics such as water withdrawal, water recycling, energy usage, percentage of renewable energy use, total waste, total CO2 equivalent emissions or VOC emissions as well as (ii) social characteristics such as number and turnover of employees at the issuer, average training hours, average employee compensation, % women in workforce, % women in management or % minorities in workforce were met at all time during the reference period (01/03/2025 - 28/02/2026) with the minimum share of portfolio aligned with E/S characteristics being 60.5% at the end of February 2026 (based on monthly calculations).

The average score during the reference period was 4.8.

Internal score distribution



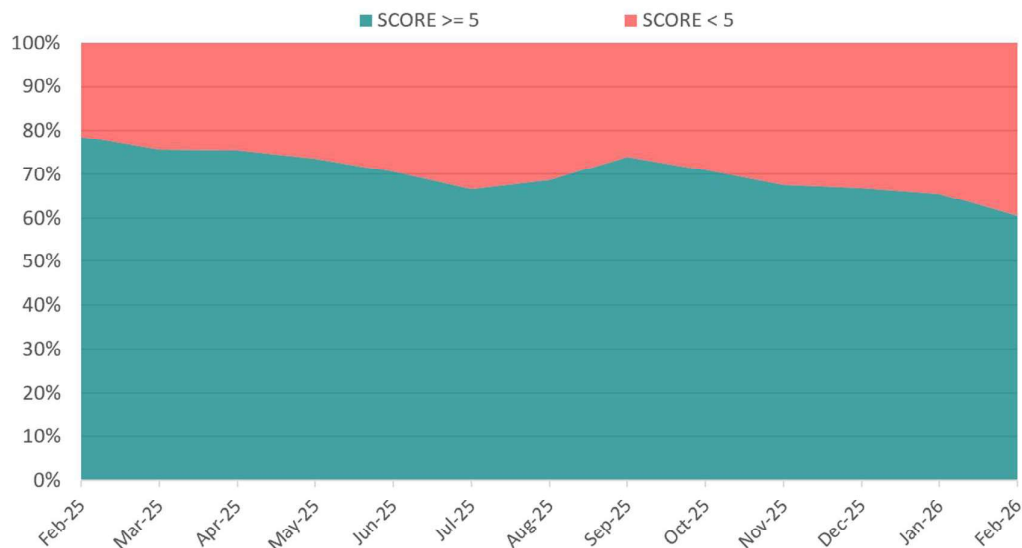
Sustainability indicators measure how the environmental or social characteristics promoted by the financial product are attained.

Companies not meeting the E/S characteristics, specifically those with an internal score below 5, or with a MSCI ESG rating below BB, or with Orange or Red controversies' flags, were subject to engagement and reporting by the management company with the aim of understanding the risks attached to the investment and the company improving its E/S characteristics in the future.

How did the sustainability indicators perform?

The threshold of 50% of investments aligned with E/S characteristics was met at all time during the reporting period (see below chart). Indeed more than half of the portfolio of the Sub-Fund was invested in securities from issuers having obtained a score in the internal model of the Management Company which was equal or higher than 5.

Share of Memnon Opportunities Portfolio with internal score ≥ 5



The scoring model is built around the following four pillars:
(1) Environment: Scoring based on data provided by MSCI;

- (2) Social: Scoring based on data provided by MSCI;
 (3) Governance: Scoring based on internal model of the Management Company completed by internal analysis and engagement; and
 (4) Controversies: Scoring based on data provided by MSCI.

● **...and compared to previous periods?**

For each period, the threshold of 50% of investments aligned with E/S characteristics was met at all time during the reporting period.

● **What were the objectives of the sustainable investments that the financial product partially made and how did the sustainable investment contribute to such objectives?**

Not applicable

● **How did the sustainable investments that the financial product partially made not cause significant harm to any environmental or social sustainable investment objective?**

Not applicable

The EU Taxonomy sets out a “do not significant harm” principle by which Taxonomy-aligned investments should not significantly harm EU Taxonomy objectives and is accompanied by specific Union criteria.

The “do no significant harm” principle applies only to those investments underlying the financial product that take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities. The investments underlying the remaining portion of this financial product do not take into account the EU criteria for environmentally sustainable economic activities.

Any other sustainable investments must also not significantly harm any environmental or social objectives.

How were the indicators for adverse impacts on sustainability factors taken into account?

Not applicable

— — — *Were sustainable investments aligned with the OECD Guidelines for Multinational Enterprises and the UN Guiding Principles on Business and Human Rights? Details:*

Not applicable

Principal adverse impacts are the most significant negative impacts of investment decisions on sustainability factors relating to environmental, social and employee matters, respect for human rights, anti-corruption and anti-bribery matters.



How did this financial product consider principal adverse impacts on sustainability factors?

Principal adverse impacts on sustainability factors were not considered for this financial product.



What were the top investments of this financial product?

The top investments were:

The list includes the investments constituting the **greatest proportion of investments** of the financial product during the reference period which is: **1 March 2025 until 28 February 2026**

Largest investments	Sector	% Assets	Country
Canal+	Media	5.3%	France
Convatec	Health Care Equipment & Supplies	5.1%	Britain
Swedish Orphan Biovitrum	Biotechnology	4.7%	Sweden
Trigano	Automobiles	4.6%	France
Elementis	Chemicals	4.5%	Britain
Entain	Hotels, Restaurants & Leisure	4.5%	Britain
Robertet	Chemicals	4.5%	France
H Lundbeck	Pharmaceuticals	4.4%	Denmark
Barry Callebaut	Food Products	4.0%	Switzerland
JD Sports Fashion	Specialty Retail	3.8%	Britain
RAI Way	Diversified Telecommunication Services	3.7%	Italy
Fresenius	Health Care Providers & Services	3.5%	Germany
Danieli	Machinery	3.3%	Italy
Tate & Lyle	Food Products	3.3%	Britain
Munters	Building Products	3.3%	Sweden

Asset allocation describes the share of investments in specific assets.



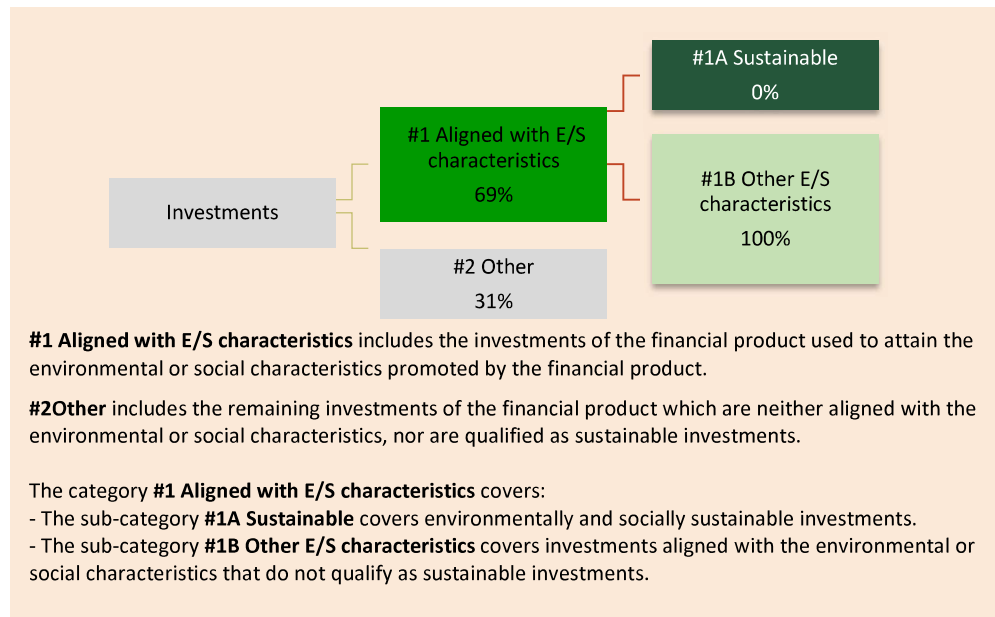
What was the proportion of sustainability-related investments?

The financial product promoted E/S characteristics but did not commit to make sustainable investments.

What was the asset allocation?

Enabling activities directly enable other activities to make a substantial contribution to an environmental objective.

Transitional activities are activities for which low-carbon alternatives are not yet available and among others have greenhouse gas emission levels corresponding to the best performance.



● **In which economic sectors were the investments made?**

Sector	% Assets
Media	10.3%
Chemicals	9.0%
Food Products	8.5%
Machinery	5.5%
Health Care Equipment & Supplies	5.5%
Biotechnology	5.0%
Automobiles	4.6%
Hotels, Restaurants & Leisure	4.5%
Aerospace & Defense	4.5%
Pharmaceuticals	4.4%
Specialty Retail	3.8%
Diversified Telecommunication Services	3.7%
Health Care Providers & Services	3.5%
Building Products	3.3%
Household Durables	2.9%
Electrical Equipment	2.9%
Entertainment	2.9%
Professional Services	2.4%
Automobile Components	2.1%
Electronic Equipment, Instruments & Components	2.1%
Banks	2.1%
Containers & Packaging	1.7%
Semiconductors & Semiconductor	1.7%
Metals & Mining	0.7%
Oil, Gas & Consumable Fuels	0.5%
Textiles, Apparel & Luxury Goods	0.0%
IT Services	0.0%
Communications Equipment	0.0%

* liquidities not included.



To what extent were the sustainable investments with an environmental objective aligned with the EU Taxonomy?

● **Did the financial product invest in fossil gas and/or nuclear energy related activities complying with the EU Taxonomy¹²?**

☐

Yes:

☐

In fossil gas

☐

In nuclear energy

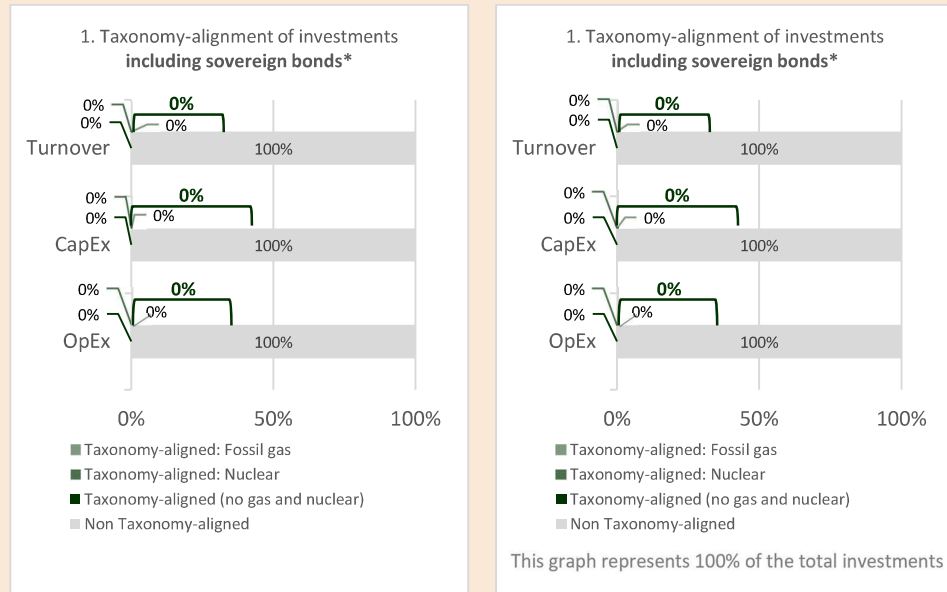
¹² Fossil gas and/or nuclear related activities will only comply with the EU Taxonomy where they contribute to limiting climate change ("climate change mitigation") and do not significantly harm any EU Taxonomy objective - see explanatory note in the left hand margin. The full criteria for fossil gas and nuclear energy economic activities that comply with the EU Taxonomy are laid down in Commission Delegated Regulation (EU) 2022/1214.

 No

Taxonomy-aligned activities are expressed as a share of:

- **turnover** reflecting the share of revenue from green activities of investee companies.
- **capital expenditure** (CapEx) showing the green investments made by investee companies, e.g. for a transition to a green economy.
- **operational expenditure** (OpEx) reflecting green operational activities of investee companies.

The graphs below show in green the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy. As there is no appropriate methodology to determine the taxonomy-alignment of sovereign bonds, the first graph shows the Taxonomy alignment in relation to all the investments of the financial product including sovereign bonds, while the second graph shows the Taxonomy alignment only in relation to the investments of the financial product other than sovereign bonds.*



* For the purpose of these graphs, 'sovereign bonds' consist of all sovereign exposures.

● **What was the share of investments made in transitional and enabling activities?**

Not applicable

● **How did the percentage of investments that were aligned with the EU Taxonomy compare with previous reference periods?**

Not applicable



What was the share of sustainable investments with an environmental objective not aligned with the EU Taxonomy?

Not applicable



What was the share of socially sustainable investments?

Not applicable

 are sustainable investments with an environmental objective that **do not take into account the criteria** for environmentally sustainable economic activities under Regulation (EU) 2020/852.



What investments were included under “other”, what was their purpose and were there any minimum environmental or social safeguards?

The Investments of the Fund classified in #2 Others were (i) securities without scoring or which have a scoring which is lower than 5 in the internal scoring model and after engagement with companies' management it was decided to invest despite the lower score. Those companies were often penalised by a low historical Governance score that the management company think it is currently improving because of change of management or improvement of practices. The Fund may invest in (ii) financial derivative instruments used in the context of efficient portfolio management and held (iii) liquidities for cash management purposes which are both included in #2 Others. There are no minimum environmental or social safeguards.



What actions have been taken to meet the environmental and/or social characteristics during the reference period?

During the reference period, the investment company took part to 66 one to one meetings with companies and 434 group meetings. A large number of these meetings were with companies invested financial product during which environmental and/or social characteristics were assessed, among other characteristics.



How did this financial product perform compared to the reference benchmark?

Not applicable

● *How does the reference benchmark differ from a broad market index?*

Not applicable

● *How did this financial product perform with regard to the sustainability indicators to determine the alignment of the reference benchmark with the environmental or social characteristics promoted?*

Not applicable

● *How did this financial product perform compared with the reference benchmark?*

Not applicable

● *How did this financial product perform compared with the broad market index?*

Not applicable

Reference benchmarks are indexes to measure whether the financial product attains the environmental or social characteristics that they promote.

